

REGLEMENT DE LA COUPE DE PARIS*

La coupe de Paris s'appellera cette année la coupe Guy Georges GONIER pour les séniors garçons et Jean-Marie HAUTREUX pour les séniors filles. Pour les -18 ans garçons, elle se nommera la coupe Pierre MIJON. La coupe de Paris fait l'objet d'un règlement particulier :

- L'équipe la première citée au tirage au sort sera chargée de l'organisation de la rencontre.
- Les rencontres démarreront avec 3 buts d'écart par niveau d'écart en séniors et 4 buts d'écart en jeunes. Cela vaut aussi lors des finales.
- On entend par niveau d'écart le niveau départemental, régional et national.
- En cas d'égalité, l'équipe ayant marqué le premier but sera déclarée gagnante, *sauf en final : prolongation 2x5' + pénalty.*
- *tirage au sort intégral dans chaque catégorie, départemental, régional national.*
- En cas de non-réception d'une feuille de match dans les délais, l'équipe première citée lors du tirage au sort sera sanctionnée.
- Les matchs se dérouleront en semaine ou le week-end **avec accord écrit des 2 clubs** sur l'horaire et le jour. S'il n'y avait pas de concertation, le club victime doit avertir dès réception de la conclusion de match le comité de Paris et le club adverse de son refus.
- La conclusion de match doit arriver *trois* semaines avant la rencontre au minimum, *la COC tranchera en cas de non respect.*
- Les règles de jeu sont celles de la FFHB.
- Les effectifs de chaque équipe sont fixés dès le premier tour. Un joueur n'ayant pas joué depuis le début de la compétition peut être inscrit sur la feuille de match pour le tour suivant.
- En fonction du nombre d'équipes engagées, le premier tour comptera un certain nombre d'exempts.
- Tous les clubs du comité de Paris ont l'obligation d'inscrire *une* équipe inscrite par leur soin dans les différents championnats fédéraux. *Dès l'instant où 5 joueurs seront inscrits, l'équipe inscrite correspondra au niveau le plus haut du club.* Par conséquent il conviendra lors de leur inscription de préciser quelle équipe correspond à quel niveau afin de déterminer le nombre de buts d'écart dont elle pourrait être bénéficiaire. S'il s'avérait qu'une équipe déclarée comme étant de niveau départemental, jouait avec des joueurs de niveau régional ou national elle serait déclarée perdante et sanctionnée financièrement.
- *Final à 14 pour toutes les catégories d'âges.*
- *Droit d'engagement 45€*

**pour toute la mandature*